

Si vous ne pouvez être présent lors de cette réunion, je vous demanderais de bien vouloir vous faire représenter par votre délégué suppléant ou de transmettre un pouvoir (ci-joint).

À l'attention des délégués des collectivités
adhérentes au S.I.R.T.A.V.A.

Tonnerre, le 23 mars 2016

N/Réf. : EC/LG/DB/16-0024

Objet : Réunion du Comité Syndical

Madame, Monsieur le Délégué,

Nous n'avons pas eu le quorum au Comité Syndical qui s'est déroulé le 22 mars 2016 à la Salle Polyvalente d'Ancy-le-Franc.

Je voudrais tout d'abord remercier les membres présents qui ont fait l'effort de se déplacer.

Aussi, conformément à la réglementation, une nouvelle réunion du Comité Syndical aura lieu le :

MARDI 29 MARS 2016 DE 17 H 30 À 18 H
À LA SALLE POLYVALENTE D'ANCY-LE-FRANC

L'ordre du jour reste inchangé :

Désignation du délégué secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 18 décembre 2015.

A) ADMINISTRATION GENERALE

- 1) Débat d'Orientation Budgétaire - Exercice 2016 ;
- 2) Proposition de prolongation de la ligne de trésorerie à la Banque Populaire ;
- 3) Transfert du personnel.

B) QUESTIONS DIVERSES

Suite à la procédure de création du Syndicat Mixte de Bassin Versant de l'Armançon au 1^{er} janvier 2016, le SIRTAVA, comme les deux autres syndicats de rivières existants, fait l'objet d'un arrêté préfectoral portant « fin d'exercice des compétences ».

Cette procédure permet au syndicat de bénéficier de 6 mois pour procéder à sa dissolution et effectuer les transferts des actifs et passifs, biens et personnel. Cette solution a notamment permis de solutionner la phase transitoire entre les deux structures pour le versement des salaires des agents. Trois comités syndicaux seront nécessaires d'ici à la liquidation définitive en juin.

Afin de faciliter cette transition vers le nouveau syndicat, je vous demanderais de faire votre possible pour être présents à ces comités syndicaux.

Le Président,

Eric COQUILLE

